



LA CGT SIGNE L'ACCORD POUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Cet accord vise à renforcer les droits, sécuriser les parcours professionnels et protéger la santé au travail. Les avancées obtenues l'ont été grâce à la CGT qui a porté des revendications fortes pour répondre aux réalités du terrain.

Nous avons mis l'accent sur :

Le maintien dans l'emploi et ou une reconversion professionnelle accompagnée, via la formation, pour éviter les licenciements déguisés ;

La prise en compte de l'usure professionnelle, avec un plan de formation individualisé et un accès prioritaire à la formation en cas d'inaptitude ;

La pré-visite de reprise après une longue maladie, pour anticiper le retour dans l'entreprise, et évaluer au cas par cas les possibilités de reprise ;

Des partenariats avec l'Éducation nationale et des associations, pour **favoriser l'accès à l'emploi des femmes et des jeunes dans nos métiers** ;

Un entretien professionnel renforcé pour les élu-e-s syndicaux, afin de garantir leur avenir professionnel en fin de mandat ;

La mise en place d'un parcours professionnel dès 45 ans, pour anticiper la seconde partie de carrière, prévenir les difficultés, et accompagner les souhaits de mobilité ou de reconversion ;

La mobilisation du CPF (Compte Personnel de Formation), à l'initiative exclusive du salarié, en co-construction avec l'employeur, sur le temps de travail et sans reste à charge ;

Le recours à la Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE), pour permettre aux salarié-e-s déclaré-e-s inaptes de se former ou de se réadapter à leur poste, avec maintien de salaire pendant toute la durée du dispositif.

Ce protocole vise aussi à impulser, avec les représentants du personnel, la construction de plans de formation adaptés aux besoins locaux des salarié-e-s ! C'est là une avancée, mais rien ne se fera sans vigilance et sans action collective !

**Ensemble, imposons le droit à un emploi digne et pour être plus forts,
adhérez à la CGT !**

Montreuil, le 17 juin 2025.